

Toute œuvre de pensée
est reçue

et insérée volontiers

Abonnement annuel: 12 Fr.

ÉDITION SUR PAPIER JAPON

IMPÉRIAL

50 Francs par an

IDJTIHAD

LIBRE EXAMEN

Revue sociale et littéraire de l'Orient et de l'Occident

(Paraissant mensuellement)

RÉDACTION

ET

ADMINISTRATION

Roseraie, 2, Genève

TÉLÉPHONE 4732

Adresse télégraphique:

IDJTIHAD, GENÈVE

1^e ANNÉE

N° 6

MAI 1905

final d'un poème de notre regretté poète Nadji Effendi :

ای قورقوسی اولمایان خزان دن!

سیلم یخون اینجینیر سین آزدن .

نابی ده کچر ، کیدر جهان دن ؛

بایندهمی در بهار ؟ هیهات !

— O toi qui ne crains pas l'automne ! Je ne sais pas pourquoi tu te sens froissé par lui. (Nadji), lui aussi s'en ira ; quittera le monde ; le printemps est-il permanent ? hélas !

Schiller est, à notre avis, le seul poète qu'on ne puisse comparer qu'à lui-même. Il n'a rien de commun avec Heine, ou Gœthe, ils ont été, eux, plus artiste que poètes, c'est un peu hardi de le dire, nous en convenons, mais ce jugement est le résultat d'un examen impartial. Gœthe ou Heine dominait l'Art et la Poésie, Schiller était, au contraire, l'auguste dominé de l'Art et de la Poésie. Quant à Shakespeare et à la comparaison qu'on peut faire entre lui et Schiller, nous dirons : Shakespeare est un demi-dieu, Schiller est un parfait homme. C'est le seul hommage que nous jugeons digne d'être fait à la mémoire d'un si grand poète. Nous n'engagerons jamais assez nos lecteurs d'Orient à lire et à méditer les œuvres du grand chanteur de « Gauillaume Tell ».

A. D.

M. J. KALAEFF

M. Kalaieff, le héros du drame du grand duc Serge, vient d'être exécuté. Il a rigoureusement rejeté la proposition qu'on lui a faite de demander la grâce au Czar avant son exécution. Il semble avoir dit : Sous la tyrannie, une œuvre capitale, une œuvre dont l'issue est de soustraire l'humanité gémissante à une ignominieuse tyrannie, doit, logiquement, être expié par une peine capitale. Et c'est prolonger infiniment l'effet de pareils

actes accomplis que de se résigner vaillamment à la fureur de l'atrocité. La « Tribune Russe » expose les documents relatifs à l'émouvant procès de Kalaieff.

Nous nous bornons à reproduire la vigoureuse déclaration de M. Kalaieff, après avoir dit à la torpide autocratie qui s'agite et s'abat et frappe :

« Eraser n'est pas vainere et ta foudre inutile
S'éteindradans ton sang. »

Voici cette touchante déclaration :

Avant tout, je suis obligé de faire une rectification matérielle. Je ne suis pas un accusé, je suis votre prisonnier. Nous sommes deux partis en état de guerre. Vous, vous êtes les représentants du gouvernement du tsar, les serviteurs salariés du capital et de la tyrannie. Moi, je suis un justicier du peuple socialiste et révolutionnaire. Une montagne de cadavres nous sépare ; des centaines et des milliers d'existences humaines brisées, un torrent de larmes et de sang qui s'est étendu sur toute la surface du vaste empire en provoquant partout l'horreur et la révolte, a creusé un fossé entre nous.

Vous avez déclaré au peuple la guerre ; nous avons relevé le défi. M'ayant capturé comme prisonnier de la guerre civile, vous pouvez m'en livrer soit à la torture de la lente agonie, soit à la mort, mais il ne vous est pas permis de juger ma personne. Quels que soient vos efforts pour me dominer par votre puissance, de même qu'un verdict d'acquiescement est impossible en votre faveur, de même il ne peut pas être question à mon égard d'une condamnation judiciaire. Entre nous il ne peut y avoir d'armistice, comme il ne peut pas y en avoir entre le peuple russe et l'autocratie. Nous sommes des ennemis.

Si, m'ayant privé de ma liberté et de tout moyen d'appel au peuple, vous avez organisé les assises solennelles de ce tribunal, il ne s'ensuit nullement que je doive reconnaître en vous mes juges. Non. Ce n'est pas à la loi revêtue de la livrée de sénateurs du tsar, ce n'est pas à l'assistance servile des soi-disant repré-

sentants des ordres siégeant par ordre, ce n'est pas aux lâches gendarmes de me juger. C'est à la conscience libre et indépendante du peuple russe qu'appartient le droit de nous juger. Que la Russie du peuple ouvrier — ce grand martyr de l'Histoire — se dresse pour nous juger.

J'ai tué le grand-duc Serge, membre de la famille impériale. Oh! je comprends que je suis ici pour satisfaire à la vengeance que les membres de la maison régnante veulent exercer contre moi, contre un ennemi déclaré de la dynastie tsariste. Mais cette famille n'ose pas agir ouvertement: ce serait trop grossier et trop sauvage à l'aube du XX^e siècle! Où est-il le Pilate qui, ayant encore sur ses mains criminelles les taches toutes fraîches du sang du peuple, vous a envoyés ici pour dresser le gibet? Où, peut-être, me direz-vous, dans la présomption du pouvoir qui vous a été délégué, maîtres de ce despote pusillanime, vous vous êtes adjudgé vous-mêmes le droit de me juger en sa faveur au nom de la loi hypocrite? Sachez que je ne reconnais ni vous, ni votre loi. Je ne reconnais pas vos institutions qui couvrent d'une hypocrisie politique la lâcheté morale de vos maîtres qui, sous le prétexte de venger la conscience humaine lésée, permettent d'odieuses représailles pour le triomphe de la violence pure.

Où est-elle votre conscience? Où finit votre devoir vénal de fonctionnaires, et où commence le désintéressement de votre conviction libre quoique hostile à la mienne? Ce n'est pas seulement pour juger mon acte que vous êtes ici, vous prétendez encore vous prononcer sur sa portée morale.

Vous appelez l'acte du 4/17 février, non seulement du nom d'assassinat, mais vous le stigmatisez comme un crime, comme une forfaiture. Vous osez, non seulement me condamner, mais me réprouver.

Qui vous donne ce droit, ô sénateurs pieux, de vous appuyer, non seulement sur les baïonnettes des soldats, mais sur les arguments de la morale? Ah! je sais. Comme ce savant de l'époque de Napoléon III, vous êtes prêts à

proclamer qu'il existe deux morales: l'une pour les simples mortels et qui dit: « Ne tue pas », et l'autre, politique, à l'usage de nos gouvernants, et qui permet et excuse tout... Et vous êtes en effet profondément convaincus que tout vous est permis, qu'il n'y a pas de juges pour vous...

Mais regardez: partout du sang et des gémissements; la guerre extérieure et la guerre intérieure. Deux mondes irréconciliables s'entrechoquent furieusement: la vie qui déborde et le marasme écrasant, la civilisation et la barbarie, la liberté et la violence, le peuple et le tsarisme. Et pour résultats: la honte de l'écrasement inouï subi par la puissance militaire, la banqueroute financière et morale de l'Etat, la décomposition politique des principes monarchiques et, à côté, la tendance naturelle et spontanée vers la liberté et vers l'indépendance, qui s'étend jusqu'aux limites de l'Empire, le mécontentement général, la croissance du parti de l'opposition, les révoltes ouvertes de la classe ouvrière, révoltes qui se transforment en révolution permanente au nom du socialisme et de la liberté, et enfin, liés à tout cela, les actes terroristes... Que signifient ces phénomènes?

C'est le verdict que l'Histoire porte contre vous. C'est la pulsation d'une vie nouvelle, c'est le réveil sous les grondements de la tempête depuis longtemps annoncée, c'est le glas funèbre du régime autocratique. Et nous, les révolutionnaires de ce temps-ci, nous n'avons plus besoin des utopies politiques; notre idéal est sorti du domaine des rêves célestes, il est planté solidement dans la terre. Le révolutionnaire ne fait que résumer ce qui existe déjà dans les aspirations du peuple et en vous jetant à la face, en opposant à vos provocations son cri de haine, c'est lui qui crie courageusement aux hommes de violence « J'accuse! »

Votre acte d'accusation me reproche quelque chose de plus qu'un simple assassinat. Il me reproche d'avoir appartenu à une « société secrète ayant pour but la destruction violente du régime politique actuel établi

par des lois fondamentales » ; en langue claire vous nous reprochez de tendre à abolir l'autocratie par les forces d'une société secrète.

Or, tout en reconnaissant ouvertement ma participation à l'« Organisation de Combat du Parti Socialiste de Russie », je dois déclarer que je considère une pareille accusation comme dénuée de tout bon sens, comme absurde.

Je dois avant tout remarquer que la formule de l'acte d'accusation est en contradiction avec la réalité et la vérité. L'accusateur a montré ici toute absence de compréhension de la réalité ou bien il a sciemment dénaturé le caractère vrai de notre Parti. A entendre l'accusateur public, la Russie est un pays idyllique, dans lequel tout le monde vit en paix et en parfaite concorde, où il n'y a ni antagonisme de classe, ni oppression bureaucratique, où tous sont satisfaits du régime établi par de justes lois et où, voyez-vous, une seule tache noire vient assombrir le ciel serein, cette association de malfaiteurs appelée Parti socialiste révolutionnaire, — qui s'est posé comme but le renversement de cet ordre idéal. Et pour détruire ce point noir, cette société « secrète », n'est-il pas légitime de faire appel aux services de l'accusateur public et aux autres mesures extraordinaires destinées à défendre ce régime parfait. Tout cela est simple, bref et clair !

C'est la formule simplifiée de la politique de la Sûreté générale ; les troubles c'est l'œuvre d'une poignée de révolutionnaires, il suffit d'arrêter les terroristes pour sauver l'autocratie !

Messieurs, vous savez tous en quoi consiste l'erreur du procureur. La lutte contre l'autocratie dure depuis des dizaines d'années ; cette lutte est menée par toute la Russie qui travaille et qui pense et non pas secrètement, mais à ciel ouvert. Quelle absurdité de prétendre que le monopole de cette lutte appartient au seul Parti socialiste révolutionnaire, quelle folie de mettre à sa charge exclusive ce qui est le but déclaré de tout le mouvement émancipateur de la Russie ! Est-ce pour se tromper soi-même ou pour raviver le cadavre

pourrissant de l'autocratie que l'on formule de pareils enfantillages ?

Je l'avoue, je pourrais être fier de l'immensité de l'accusation formulée contre mon Parti, mais ma dignité personnelle et la dignité du Parti dont je suis membre, ma connaissance exacte des forces réelles de la Révolution, m'obligent à me mettre au-dessus de la bienveillance du procureur.

Le Parti socialiste révolutionnaire n'est pas la seule et unique organisation qui lutte contre l'ordre politique existant en Russie. Et plus encore, le Parti socialiste révolutionnaire n'est pas préoccupé uniquement et exclusivement de la lutte contre le tsarisme. Le programme de son action est beaucoup plus large que ne le pense M. l'accusateur public. A en juger d'après l'acte d'accusation, M. le procureur est resté à ce sujet encore une fois fidèle à son système commode d'extrême simplification...

Je suis frappé de constater cette lacune caractéristique dans l'acte d'accusation. Dans tous les actes d'accusation rédigés jusqu'à aujourd'hui contre le « Parti socialiste révolutionnaire » et son « Organisation de Combat », vous trouverez toujours un point spécial nettement déterminé, à savoir « la tendance à détruire aussi l'ordre social actuel ». Et ce chef d'accusation avait une raison d'être. Pour quels motifs insondables M. le procureur a-t-il oublié de le mentionner dans son acte d'accusation en caractérisant les tendances générale de notre Parti ?

Comme membres de notre Parti nous sommes avant tout socialistes ! Notre programme socialiste, dans ses points principaux, ne diffère en rien des programmes d'autres Partis analogues de dénominations différentes. Et à ce point de vue notre Parti est en Russie l'un des Partis d'avant-garde du mouvement socialiste international, Partis d'avant-garde qui ont surgi des profondeurs mêmes de la Russie tsariste et patriarcale.

Vous ignorez peut-être que notre Parti a pris part au Congrès socialiste international d'Amsterdam, qu'il y a obtenu sa reconnaissance officielle, et que son activité a reçu

ainsi la consécration de l'institution souveraine du socialisme organisé.

Il est donc interdit de ne considérer notre Parti que comme une association secrète, de ne lui attribuer comme but unique et exclusif que la destruction du tsarisme! Certes, nous poursuivons ce but, mais encore faut-il déterminer exactement notre place à côté des autres Partis de révolution et d'opposition pour bien comprendre la nature et les buts de la tactique terroriste que notre Parti met en action.

Le terrorisme n'est qu'un des instruments, une des formes de lutte adoptées par notre Parti.

Ce n'est que par son lien organique, indissoluble, avec toutes les autres formes et moyens de lutte, que le terrorisme mène, en dernier compte, au renversement du régime actuel. « Les grèves » considérées comme l'« action économique directe » des ouvriers contre tous les exploiters, comme point de départ de l'évolution logique des événements qui mènent la classe ouvrière au choc direct avec tout l'ordre de choses actuel; les « démonstrations » — comme forme de déclaration ouverte et publique des revendications et des desiderata politiques; « les troubles agraires » — ces tentatives faites pour réaliser les droits

des travailleurs des champs, droits foulés aux pieds pendant des siècles; « la résistance armée aux violences et aux représailles » du gouvernement tsariste qui essaye de terroriser, d'écraser, d'étouffer les forces qui se dressent contre lui; « le terrorisme », comme arme de défense et d'attaque qui désorganise le gouvernement et facilite l'assaut mené contre lui, grâce à tous les autres moyens de lutte; enfin, l'« insurrection armée au peuple », comme couronnement de tout ce système de lutte — telle est la tactique de combat complexe qu'emploie dans l'assaut qu'il mène droit au but, notre Parti, le Parti socialiste révolutionnaire.

Je m'étais chargé d'une partie de la besogne dans ce système compliqué et coordonné de lutte. Mon œuvre fut couronnée de succès. Et, malgré les obstacles, l'action de notre Parti, qui se considère comme accomplissant une mission historique, sera couronné du même succès.

J'en ai la ferme conviction — je vois déjà la liberté prochaine de la Russie ouvrière et populaire, régénérée, appelée à une nouvelle vie. Et je suis heureux, je suis fier de la possibilité qui me fut offerte de mourir pour elle avec la conscience du devoir accompli.



Errata — Dans notre numéro précédent lire Qémaledidine au lieu de Sébaheddine page 71 ligne 47.

Avis. — A partir de ce numéro, l'expédition d'*Idjtihad* ne sera faite qu'aux personnes ayant acquitté le montant de leur abonnement avant le 25 juin.